



Export Credit Agency

RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE 2015-2017



TURNING UNCERTAINTIES
INTO **OPPORTUNITIES**

TABLE DES MATIÈRES

02

AVANT-PROPOS

03

CREENDO - EXPORT CREDIT AGENCY

- 03 L'assureur-crédit belge
- 03 Un engagement durable
- 03 Un partenaire solide
- 04 Une gouvernance moderne
- 04 Un rôle international

05

NOTRE CORPORATE GOVERNANCE

- 05 Notre Corporate Governance
- 06 Nous promovons l'éthique et l'intégrité
- 06 Nous luttons contre la corruption

07

NOUS ÉVALUONS L'IMPACT DES PROJETS ASSURÉS

- 07 Les Approches communes de l'OCDE
- 08 Les étapes de la procédure environnementale et sociale

10

NOUS SOMMES ENGAGÉS EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE

- 10 Transparence ex ante
- 10 Transparence ex post
- 10 Reporting vers l'OCDE
- 11 Vue d'ensemble des projets par catégorie
- 11 Notre relation avec nos parties prenantes externes

12

ZOOM SUR LE SECTEUR DU DRAGAGE

13

NOUS SOUTENONS DES PROJETS DURABLES

14

NOUS SOMMES ENGAGÉS AU NIVEAU INTERNATIONAL

- 14 Nous luttons contre le changement climatique
- 14 Nous soutenons des prêts durables
- 15 Nous encourageons les économies durables
- 16 Nous contribuons à l'allègement de la dette

18

NOUS SOMMES ENGAGÉS AU NIVEAU INTERNE

- 18 Nous sommes attentifs à notre empreinte carbone
- 18 Nous avons adopté une politique d'achat responsable
- 18 Nous veillons au bien-être de nos collaborateurs

AVANT-PROPOS

Depuis le début de 2017, le nom commercial du Ducroire est devenu Credendo – Export Credit Agency, ci-après Credendo. Cette étape importante dans le développement de notre entreprise, qui fêtera son centenaire en 2021, se construit sur le socle de nos valeurs fondamentales qui constituent plus que jamais l'ADN qui guide notre action.

Ces valeurs clés sont :

CUSTOMER INTIMACY : la satisfaction de nos clients est au cœur de nos valeurs.

RELIABILITY : nous visons une expertise de premier ordre et avons une vision à long terme de nos activités.

RESPECT : nous sommes respectueux de nos clients, collaborateurs, actionnaires et toutes autres parties prenantes, ainsi que de l'environnement et de la société.

Ce troisième rapport sur la responsabilité sociétale de Credendo témoigne de l'importance que nous attachons à remplir notre rôle et notre mission première – qui est de soutenir et de promouvoir le commerce international et les exportations belges en particulier – dans une perspective à long terme qui va de pair avec un développement durable et harmonieux de la société dans laquelle nous opérons. Nous sommes en effet plus que jamais convaincus que les valeurs sociétales et entrepreneuriales sont indissociablement liées.

Depuis le rapport précédent, d'importants progrès ont été réalisés au niveau international en matière de développement durable. En décembre 2015, la COP 21 (la 21^e conférence des parties à la Convention-Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) s'achevait par la validation par 195 pays d'un nouvel accord visant à limiter le réchauffement climatique. À un autre échelon, le texte des Approches communes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a été complété par l'insertion d'un volet destiné à inclure l'impact des projets sur les droits de l'homme. Autre avancée, de nouvelles règles sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2017 pour encourager l'abandon progressif des centrales à charbon en commençant par stopper le soutien public aux technologies polluantes au profit de technologies à haute efficacité.

Credendo n'est pas en reste. Notre gouvernance a été renforcée et répond aux derniers standards en vigueur. Notre analyse systématique des risques environnementaux et sociaux potentiels associés aux demandes de crédit à l'exportation s'est affinée et a été complétée par un volet relatif aux droits de l'homme. Notre procédure environnementale et sociale interne a été présentée à nos parties prenantes lors d'une réunion organisée avec l'aide de The Shift. BIO, WWF, Greenpeace, 11.11.11, ACODEV, les SPF Environnement, Finances, Affaires étrangères et Économie étaient présents, ainsi que le point de contact belge des Principes directeurs de l'OCDE pour les multinationales.

Notre politique volontariste s'est prolongée en participant activement aux discussions internationales et nous avons encouragé et soutenu concrètement de nombreux projets visant au développement durable. Sur le plan interne, nous avons multiplié nos efforts, en mettant sur pied des programmes pour promouvoir l'éthique et l'intégrité auprès de notre personnel, qui constitue nos premiers ambassadeurs auprès des entreprises, en développant de nombreuses initiatives pour veiller au bien-être de nos employés, et en adoptant une politique d'achat durable.

Tous ces éléments sont développés dans ce rapport. Je vous en souhaite une agréable lecture.

Dirk Terweduwe
Chief Executive Officer

CREDENDO – EXPORT CREDIT AGENCY

L'ASSUREUR-CRÉDIT BELGE

Le Ducroire a vu le jour en 1921 en tant que Commission du ducroire. Nous sommes l'assureur-crédit public belge qui a pour mission de promouvoir les relations économiques internationales. Nous nous acquittons de cette tâche depuis 1939 en tant qu'institution publique autonome bénéficiant de la garantie de l'État. Depuis le début de l'année 2017, le nom commercial du Ducroire est devenu Credendo – Export Credit Agency, ci-après Credendo.

Credendo promeut les exportations belges et assure les entreprises et les institutions financières contre les risques politiques et commerciaux dans les relations commerciales internationales se rapportant surtout aux biens d'équipement, projets industriels, travaux et services aux entreprises. Nous sommes également habilités à participer à ces mêmes risques au travers de conventions de partage de risques avec les banques. En outre, nous couvrons les risques politiques liés aux investissements directs à l'étranger et finançons directement des transactions commerciales d'ampleur limitée. Mais notre rôle ne s'arrête pas là. Nous couvrons également les risques de taux de change en cas de marchés publics, assurons les transactions de transit, octroyons des garanties financières et réalisons, pour le compte de l'État, toute mission d'ordre technique ou financier qui nous est confiée.

Les activités de Credendo sont surtout axées sur les pays qui ne font pas partie de l'OCDE. La majorité des risques des assurés se situent dans ces pays.

UN ENGAGEMENT DURABLE

Depuis 1999, Credendo applique les directives de l'OCDE en matière de corruption, depuis 2001, celles en matière de prêts viables aux pays en développement, depuis 2007, celles en matière d'environnement et depuis 2012, celles en matière de droits de l'homme.

Credendo a inscrit la durabilité dans ses procédures et processus de décision. Nous recourons non seulement à une analyse financière mais aussi à une analyse des risques environnementaux et sociaux des transactions qui nous sont soumises. Cette analyse est le fruit d'échanges réguliers avec les exportateurs afin de garantir que les impacts négatifs potentiels seront évités ou réduits au maximum. Nous travaillons également en concertation continue avec les autres assureurs-crédits à l'exportation afin de garantir une approche commune entre les pays de l'OCDE. Nous recourons régulièrement à l'aide d'experts environnementaux et sociaux externes. Enfin, nous soutenons résolument les projets qui concourent à un développement économique harmonieux et durable, soucieux de la préservation de la planète.

Ce troisième rapport sur la responsabilité sociétale a pour but de donner une vue d'ensemble de notre engagement.

UN PARTENAIRE SOLIDE

La couverture des risques à l'exportation des entreprises belges est le cœur de métier de Credendo. L'assuré doit pouvoir compter à chaque instant sur son assureur, particulièrement en temps de crise et dans un contexte géopolitique parfois tendu. C'est pourquoi notre solidité financière revêt une importance capitale.

Grâce à la qualité de notre gestion, nous avons constitué au fil du temps de solides réserves. Nos capitaux propres s'élèvent à plus de 2,4 milliards EUR et nous n'avons pas de dette. De cette manière, nous pouvons procéder sans problème au paiement des indemnités, y compris pendant les périodes de crise.

UNE GOUVERNANCE MODERNE

Credendo recherche en permanence les bonnes politiques, les bonnes procédures et les bons outils pour fournir des services avec toute la diligence et le professionnalisme nécessaires, dans le respect de l'honnêteté, de l'éthique commerciale, des lois, règles et règlements applicables et des meilleures pratiques de notre secteur.

A cet égard, la gouvernance de Credendo est régulièrement adaptée afin de coller aux évolutions de la société. Afin d'appliquer les meilleurs principes et pratiques en la matière, Credendo a adopté une politique d'intégrité. Celle-ci décrit les principaux principes éthiques, ainsi qu'une série de règles uniformes, auxquels chaque employé de Credendo doit adhérer tant au sein même de l'entreprise que vis-à-vis de toute personne qui entre en contact avec l'une des entités de Credendo. Ces principes sont conformes aux normes et valeurs internes de Credendo et ne dérogent pas à la législation et aux règles prudentielles locales.

UN RÔLE INTERNATIONAL

Credendo fait partie des délégations belges auprès de l'OCDE, de l'Union européenne, du Club de Paris et de l'Union de Berne. Ces organisations formulent des directives et recommandations couvrant les activités des agences de crédit à l'exportation. Nous apportons notre contribution à ce processus décisionnel et allons souvent au-delà du minimum légal dans l'application de nos obligations internationales.



NOTRE CORPORATE GOVERNANCE

NOTRE CORPORATE GOVERNANCE

Credendo a développé, conformément au cadre légal dans lequel elle opère en tant qu'agence de crédit à l'exportation, une structure de gouvernance qui, d'une part, détermine les règles de gestion et les relations entre les différentes parties prenantes, et qui, d'autre part, garantit le maintien de l'intégrité, le respect des réglementations et la transparence du processus décisionnel. Pour ce faire, nous nous sommes en grande partie basés sur les principes applicables aux compagnies d'assurances européennes privées (tel que Solvency II).

Les différentes politiques et chartes qui ont été approuvées par le Conseil d'administration déterminent les responsabilités des organes de direction, tels que le Conseil d'administration lui-même, le Comité de direction et le Comité d'audit, ainsi que le rôle et les compétences des fonctions de contrôle internes. Ces lignes de conduites fixent également le champ d'action dans lequel nous souhaitons agir en tant qu'entreprise responsable.

Ces politiques déterminent les compétences qui permettent de garantir un contrôle effectif des décisions prises, une évaluation et une gestion des risques potentiels, la mise en place d'une veille appropriée et les règles d'établissement des rapports aux organes et instances compétents.

Conformément aux principes du modèle « des trois lignes de défense », les fonctions indépendantes et permanentes de contrôle de gestion des risques et de compliance internes veillent à ce que les risques soient identifiés et gérés par les services opérationnels, tandis que la fonction d'audit interne veille au suivi correct des procédures.

La fonction de compliance est plus spécifiquement responsable du suivi des prescriptions légales et réglementaires en matière d'intégrité et de conduite au sein de Credendo, tandis que la fonction de gestion des risques veille à ce que tous les risques importants soient détectés, évalués et gérés comme il se doit. Elle s'implique activement dans l'élaboration de la stratégie de risques de l'institution et de toutes décisions politiques influençant les risques de manière significative.

Enfin, par le biais du Comité d'audit, la fonction d'audit interne offre de manière indépendante une assurance raisonnable au Conseil d'administration et au Comité de direction en ce qui concerne la qualité et la pertinence du contrôle interne, de la gestion du risque et des systèmes et processus de gestion de qualité.

Outre l'exécution de contrôles internes, nous encourageons également la transparence en invitant nos collaborateurs à signaler à leur supérieur hiérarchique et au compliance officer tout comportement, procédure ou système qui serait en conflit avec la réglementation en vigueur, ou avec nos valeurs et principes internes, à quelque niveau que ce soit. Cette démarche peut être réalisée de manière anonyme ou non.

Les assurés ont également la possibilité de formuler une plainte concernant leur relation avec Credendo, par écrit ou d'une autre manière. Les procédures de traitement de ce type de plaintes ont été établies en interne. Credendo considère qu'un traitement adéquat et opportun des plaintes est une composante essentielle de ses valeurs.





NOUS PROMOUVONS L'ÉTHIQUE ET L'INTÉGRITÉ

Nous reconnaissons l'importance du principe d'intégrité dans l'exécution de nos activités d'assurance envers toutes nos parties prenantes. Nous soulignons ce principe afin de promouvoir l'honnêteté, l'éthique des affaires et le respect des lois, des règles, des règlements, des politiques et des bonnes pratiques lors de l'exécution de nos activités. Ces principes sont intégrés dans la Politique d'intégrité et le Code de conduite, approuvés par le conseil d'administration et révisés régulièrement. Ces deux documents indiquent à toutes les personnes qui travaillent pour nous de quelle manière elles doivent traiter certaines questions telles que le respect des règlements internationaux en matière de sanction, la prévention des conflits d'intérêts, la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment d'argent, la protection des données personnelles, la libre concurrence et le respect de la réglementation du marché.

Des séances de formation spécifiques et régulières aident notre personnel à appliquer ces principes dans leurs activités professionnelles quotidiennes.

NOUS LUTTONS CONTRE LA CORRUPTION

Credendo pratique une politique antisubornation et anticorruption alignée sur les recommandations de l'OCDE en matière de subornation de fonctionnaires étrangers⁽¹⁾. Une procédure interne bien rodée est d'application.

L'exportateur et la banque concernée doivent, pour toute demande de couverture, signer une déclaration anticorruption. Ils y déclarent, entre autres, qu'eux-mêmes ou les personnes qui agissent pour leur compte (par exemple des agents) ne sont pas engagés dans des actes de corruption dans le cadre de la transaction assurée, et se conforment aux conventions internationales pertinentes et à la

législation nationale en vigueur. Ils doivent également nous informer en cas de poursuites devant un tribunal national ou une instance administrative pour subornation de fonctionnaires étrangers dans quelque pays que ce soit. Les exportateurs déclarent enfin qu'ils ne figurent pas sur les listes d'exclusion des institutions internationales suivantes : la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque interaméricaine de développement. Outre les sources d'information traditionnelles, nous utilisons également un Governance Risk and Compliance (GRC) en ligne – il s'agit d'un outil de screening permettant d'évaluer de manière ciblée et continue si des entreprises ou individus déterminés ne font pas l'objet d'une enquête en cours, ou ne se trouvent pas soumis à certaines restrictions nationales ou internationales. Nous faisons appel pour ce faire à un fournisseur de contenu réputé dans le secteur financier international.

Nous appliquons le principe général selon lequel les gestionnaires de dossiers examinent chaque dossier avec la même prudence, quel que soit le demandeur. Ils réalisent une étude complémentaire pour les demandes d'exportateurs exclus par des institutions financières pour faits de corruption, qui font l'objet de poursuites ou ont déjà été condamnés pour corruption au cours des cinq dernières années. Dans ce cas, les gestionnaires vérifient d'abord si l'entreprise concernée a pris des mesures correctrices et mis en œuvre des mécanismes internes de prévention, avant qu'une nouvelle couverture ne puisse être accordée. Ensuite, ils posent des questions supplémentaires en cas de découverte d'éléments douteux dans le dossier de demande.

Si les gestionnaires découvrent des indices plausibles de corruption dans un dossier, ils le signalent à leur hiérarchie ainsi qu'au compliance officer de Credendo qui décide, le cas échéant, des mesures à prendre en concertation avec le Comité de direction ou le Conseil d'administration de Credendo.

(1) Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales.

NOUS ÉVALUONS L'IMPACT DES PROJETS ASSURÉS

CREENDO ÉVALUE LES RISQUES FINANCIERS ET NON FINANCIERS AFIN DE DISPOSER D'UNE ANALYSE DE LA DURABILITÉ DU PROJET QUI FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'ASSURANCE.

À CETTE FIN, NOUS AVONS MIS EN PLACE UN « DEVOIR DE DILIGENCE » (« DUE DILIGENCE ») POUR EXAMINER ET TRAITER LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS ASSOCIÉS AUX DEMANDES DE CRÉDITS À L'EXPORTATION. CE DEVOIR DE DILIGENCE A CONDUIT À LA MISE EN PLACE D'UNE PROCÉDURE SPÉCIFIQUE POUR LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX. CETTE PROCÉDURE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE NOTRE PROCESSUS DE DÉCISION ET DE GESTION DES RISQUES.

LES APPROCHES COMMUNES DE L'OCDE

Notre procédure environnementale et sociale est fondée sur les lignes directrices de l'OCDE concernant les examens environnementaux et sociaux, plus précisément sur la Recommandation révisée du Conseil sur des approches communes pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de diligence environnementale et sociale⁽²⁾ du 28 juin 2012, plus communément intitulée « Approches communes ».

Les Approches communes de l'OCDE s'appliquent aux transactions comportant un crédit dont la durée est de deux ans ou plus. Cependant, Credendo va au-delà du champ d'application prévu par l'OCDE. En effet, nous analysons également les risques environnementaux et sociaux des transactions pour lesquelles il n'y a pas de crédit ou dont la durée de crédit est inférieure à deux ans. Par exemple, les activités au comptant⁽³⁾ et les projets d'investissement.

En 2016, le texte des Approches communes a été complété afin d'inclure les impacts des projets en matière de droits de l'homme. Lorsque de graves impacts sont susceptibles de se produire dans ce domaine, nous devons mener un devoir de diligence spécifique en matière de droits de l'homme. Les atteintes à la vie

humaine, la traite des êtres humains, le travail des enfants ou le travail forcé représentent de graves menaces pour les droits de l'homme.

En 2015 et en 2016, différentes réunions ont été organisées avec les spécialistes environnementaux et sociaux des agences de crédit à l'exportation des pays membres de l'OCDE. L'objectif de ces réunions internationales est de permettre aux agences de crédit à l'exportation nationales de partager leur expertise en matière d'analyse environnementale et sociale des projets et de fournir des conseils techniques au groupe « Crédits à l'exportation » de l'OCDE.

Nous participons également à d'autres réunions internationales visant à renforcer la mise en œuvre des normes environnementales et sociales par les institutions financières. Ces réunions permettent d'échanger des expériences, de tirer des enseignements d'études de cas et d'engager un dialogue entre des spécialistes de la gestion des risques environnementaux et sociaux du monde entier. Les participants comprennent des représentants d'institutions financières et de banques régionales de développement, des banques qui adhèrent aux Principes de l'Équateur⁽⁴⁾, des représentants d'agences de crédit à l'exportation et des représentants de la Banque mondiale.

(2) <http://www.oecd.org/fr/tad/xcred/recomendations-ocde.htm>

(3) Les activités au comptant sont des projets pour lesquels il n'y a pas de financement et où l'entrepreneur (l'exportateur assuré) est payé au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

(4) Les Principes de l'Équateur sont un cadre de gestion des risques, adopté par les institutions financières, pour déterminer, évaluer et gérer les risques environnementaux et sociaux de projets.

LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE



ÉTAPE 1 : EXAMEN DES DEMANDES DE COUVERTURE

Toutes les demandes de couverture sont soumises à un examen destiné à classer la transaction en fonction de son impact potentiel au niveau environnemental et social (voir étape 2). Cet examen se base sur les réponses fournies dans le formulaire de demande d'assurance et sur les informations disponibles au moment de l'introduction de la demande de couverture.

ÉTAPE 2 : CLASSIFICATION DES PROJETS

Les Approches communes de l'OCDE enjoignent de classer – dans les catégories A, B ou C – toutes les transactions dont la valeur de la demande de couverture s'élève à au moins 10 millions de DTS⁽⁵⁾. Néanmoins, nous classons et évaluons également certaines transactions dont la valeur de la demande de couverture s'élève à moins de 10 millions de DTS.

DÉFINITION DES ZONES SENSIBLES

Les zones sensibles sont les parcs nationaux et autres zones protégées identifiées comme telles par le droit national ou international, ainsi que les autres sites sensibles d'importance internationale, nationale ou régionale, comme les zones marécageuses et aqueuses, les forêts à haute valeur de biodiversité, les zones d'intérêt archéologique ou culturel et les zones importantes pour les groupes de population autochtones ou d'autres groupes sensibles.

- > Les projets classés en **catégorie A** présentent des conséquences potentielles significatives sur l'environnement et les aspects sociaux, qui peuvent être irréversibles et s'étendre au-delà du site du projet. La catégorie A comprend d'office des projets dans des secteurs et zones sensibles. Dans ce cas, une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) est obligatoire.
- > Les projets classés en **catégorie B** comportent des conséquences environnementales ou sociales potentielles inférieures à celles de la catégorie A et limitées au lieu d'implantation des installations. Ces conséquences sont généralement réversibles et des mesures de prévention et d'atténuation sont plus faciles à mettre en œuvre. Une EIES n'est pas requise par l'OCDE mais, bien souvent, nous la demandons en fonction de l'ampleur de l'impact des projets.
- > Les projets classés en **catégorie C** ont des conséquences environnementales et sociales négligeables, voire nulles. Selon les Approches communes de l'OCDE, ces projets ne nécessitent pas d'autres investigations. Nous procédons néanmoins toujours à une évaluation, même sommaire, de leur impact.

La différence entre un projet classé A et B est généralement liée à son ampleur et au fait qu'il s'agit ou non d'une nouvelle infrastructure ou d'une nouvelle unité de production. Par exemple, si la demande de couverture concerne la livraison d'un équipement permettant de réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la modernisation d'une unité de production existante, il s'agit plutôt d'un projet de catégorie B. Si un projet implique un déplacement de population ou une dégradation significative de la biodiversité, il s'agit d'un projet de catégorie A. L'EIES, ou une synthèse, doit être mise à la disposition du public au moins 30 jours civils avant la prise de décision sur la demande d'assurance pour les projets A figurant dans le champ d'application des Approches communes de l'OCDE.

(5) Droits de tirage spéciaux: le panier de monnaies internationales du Fonds monétaire international (FMI). Au 18/12/2017, 1 EUR = 0,83 DTS.



ÉTAPE 3 : ÉVALUATION DE L'IMPACT

Notre évaluation a pour objectif de cerner les impacts positifs et négatifs attendus du projet, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif. Il s'agit également d'identifier les mesures de prévention et d'atténuation possibles et d'étudier les possibilités d'améliorer la performance environnementale. Nous faisons appel régulièrement à des consultants et des experts externes pour évaluer un projet. Nous recourons aussi à l'expertise des autres assureurs-crédits à l'exportation et échangeons en permanence des informations avec l'exportateur durant la procédure de devoir de diligence. L'évaluation d'un projet peut durer de quelques jours à plusieurs mois, selon les informations disponibles, l'ampleur et le calendrier du projet.

À partir de l'EIES et des informations mises à sa disposition par l'exportateur, notre expert en développement durable évalue les risques environnementaux et sociaux du projet et leur gestion par l'exportateur ou le sponsor du projet. Nous vérifions le respect des normes internationales. Les normes de performance de la Société financière internationale (SFI) sont la référence principale dans ce domaine et couvrent un large éventail de thèmes.

Si après l'analyse, les impacts sont considérés comme limités ou correctement maîtrisés grâce aux mesures d'atténuation ou de compensation, le projet est jugé acceptable sur le plan environnemental et social et peut alors faire l'objet d'un soutien de Credendo. Le cas échéant, notre couverture peut être assujettie à des conditions environnementales et sociales particulières afin de garantir le respect des normes en vigueur. Ces conditions sont généralement liées à un Plan de management ou un Plan d'action environnemental et social. Ces plans définissent un ensemble de mesures à prendre au cours de la mise en œuvre du projet afin d'éviter, de réduire, d'atténuer ou de corriger les impacts sociaux et environnementaux négatifs, suivant un ordre de priorité et un planning détaillé.

La décision finale de Credendo d'assurer une transaction ne sera prise que si le projet est globalement positif sur les plans économique, social et environnemental. Dans le cas contraire, une couverture peut être refusée.

ÉTAPE 4 : MONITORING

Dans le cas où l'assurance inclut des conditions environnementales et sociales, Credendo s'assure que ces conditions sont effectivement remplies. Les modalités du respect des conditions environnementales et sociales sont généralement définies dans l'EIES.

SECTEURS SENSIBLES

Les transactions que nous couvrons peuvent avoir des impacts environnementaux et sociaux importants. Parmi les projets de catégorie A et B, nous trouvons les secteurs et activités suivants :

- > création et réhabilitation de systèmes d'approvisionnement en eau et de stations d'épuration des eaux ;
- > construction de nouvelles infrastructures telles que des ports, des ponts, des hôpitaux, des parcs éoliens offshore, et des centrales solaires ;
- > livraison d'équipements aux centrales électriques à gaz, aux usines chimiques et sidérurgiques ;
- > réhabilitation de centrales hydroélectriques existantes ;
- > agrandissement des installations et infrastructures existantes ;
- > lutte contre l'érosion.

NOUS SOMMES ENGAGÉS EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE

TRANSPARENCE EX ANTE



Les projets en cours d'analyse qui ont été classés en catégorie A et qui relèvent du champ d'application des Approches communes de l'OCDE sont publiés sur notre site web⁽⁶⁾ au moins 30 jours calendrier avant la décision relative à la couverture. On y trouve le nom du projet, son lieu d'implantation, sa description et un lien vers l'EIES. Nous aurons préalablement obtenu l'autorisation de diffuser ces informations. Le cas échéant, les informations dont la divulgation porterait atteinte à la confidentialité commerciale ou industrielle auront été retirées du document, à la demande de l'acheteur ou de l'exportateur.

TRANSPARENCE EX POST



Après la décision de couverture pour les projets classés en catégories A et B et relevant du champ d'application des Approches communes de l'OCDE, nous mettons différentes informations à la disposition du public sur notre site Internet (pays, nom de l'exportateur, montant, catégorie du projet, renvoi aux informations).

REPORTING VERS L'OCDE



Les Approches communes enjoignent de fournir à l'OCDE un rapport sur les projets des catégories A et B. Par ailleurs, nous devons communiquer à l'OCDE les émissions de CO₂ (ou équivalents CO₂) ou l'intensité en carbone (CO₂/kWh) des projets si les émissions de CO₂ s'élèvent à plus de 25.000 tonnes annuellement.

(6) <https://www.credendo.com/fr/about/credendo-export-credit-agency>

VUE D'ENSEMBLE DES PROJETS PAR CATÉGORIE



Nous procédons à un examen préalable de toutes les demandes qui nous sont soumises afin de vérifier si le secteur, la nature ou la taille de la transaction nécessitent une analyse environnementale et sociale. Parmi les demandes d'assurance que nous recevons, seule une minorité d'entre elles relève du champ d'application des Approches communes de l'OCDE. En effet, les transactions relatives aux activités de marché et à la fourniture de biens (ambulances, bus, équipements, matériel médical, etc.), ou encore celles liées au secteur de la défense, ne sont pas couvertes par les règles de l'OCDE. Néanmoins, nous allons souvent au-delà des recommandations de l'OCDE en effectuant la classification des transactions et en demandant une Étude d'Impact Environnemental et Social pour les transactions qui ne tombent pas sous le champ d'application des Approches communes. Des demandes de couverture peuvent être retirées ou retardées en raison d'une insuffisance d'informations disponibles ne permettant pas de mener à bien notre procédure de devoir de diligence environnementale et sociale. De même, des demandes de couverture peuvent être refusées si les risques environnementaux et sociaux sont trop élevés.

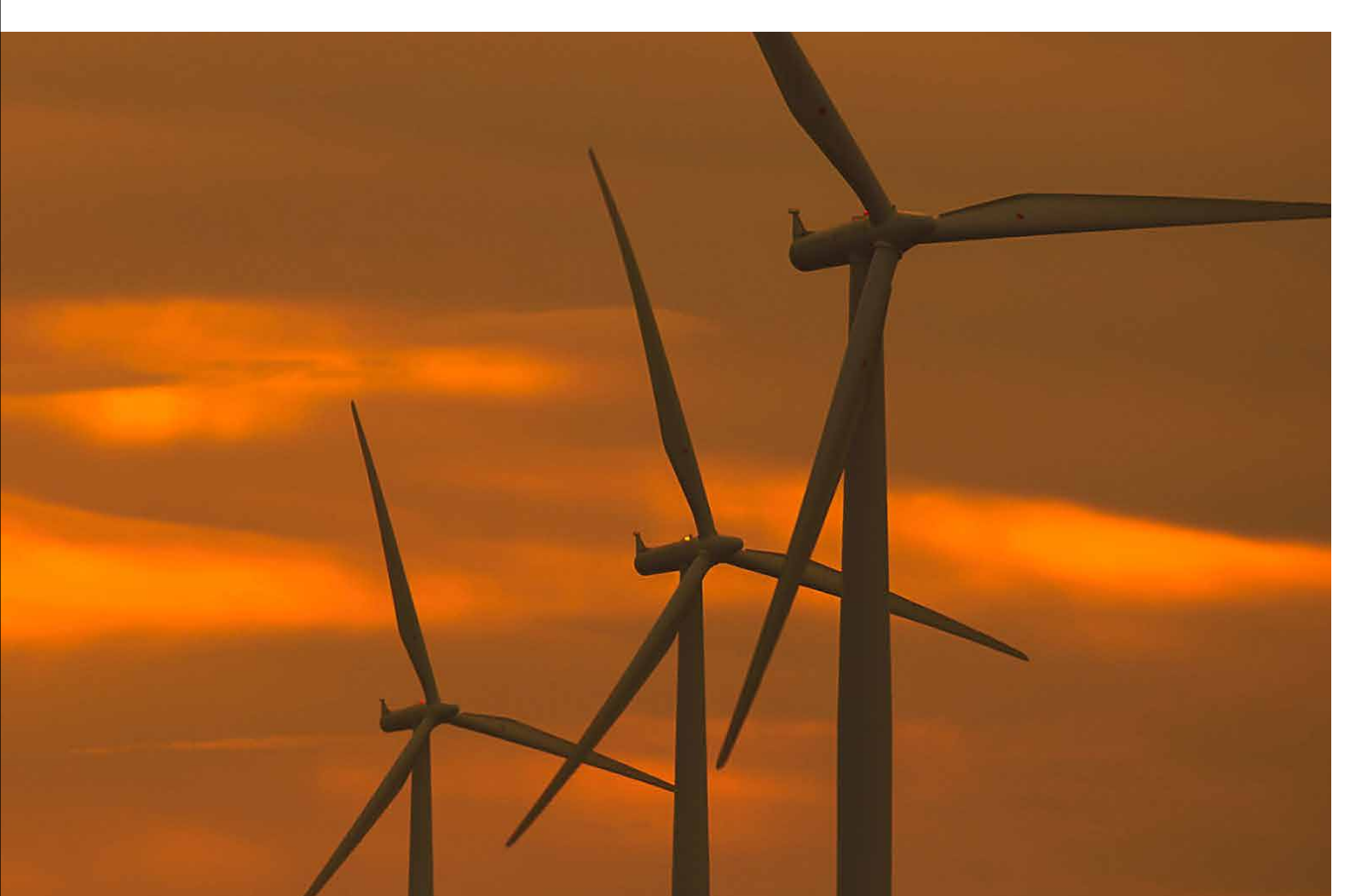
	NOMBRE DE PROJETS			MONTANTS ASSURÉS (EN MILLIONS EUR)		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Cat. A	12	11	16	593	342	690
Cat. B	5	4	18	100	270	830
Cat. C	15	19	31	285	96	142

NOTRE RELATION AVEC NOS PARTIES PRENANTES EXTERNES

Nous avons organisé, avec The Shift, une réunion des parties prenantes afin de présenter notre procédure environnementale et sociale interne. Nous y avons invité différentes ONG, le point de contact belge des Principes directeurs de l'OCDE pour les multinationales au SPF Économie, et des représentants des services publics belges. BIO, WWF, Greenpeace, 11.11.11, ACODEV, les SPF Environnement, Finances, Affaires étrangères

et Économie étaient présents. DEME et Balteau ont également été invités à présenter des études de cas. Ces rencontres sont organisées en fonction des demandes et des besoins.

Des réunions sont également organisées régulièrement avec nos principaux clients afin d'échanger des informations sur notre procédure de devoir de diligence, sur les systèmes de gestion environnementale internes de nos clients, ainsi que sur des questions spécifiques au niveau des projets.



ZOOM SUR LE SECTEUR DU DRAGAGE

Parmi les projets classés en catégories A et B, nous couvrons de nombreux travaux de dragage. Cela s'explique par la présence en Belgique de deux acteurs majeurs du secteur : Jan De Nul et DEME.

Le dragage d'entretien est indispensable car la sédimentation et l'envasement sont des phénomènes naturels et constituent une menace permanente pour la navigation et l'accessibilité des canaux et des ports. D'autre part, l'augmentation de la taille des bateaux et des porte-conteneurs et la croissance continue des échanges maritimes ont fait du dragage une nécessité absolue.

Les travaux de dragage peuvent être réalisés dans le respect de l'environnement, en réduisant les débordements et en limitant la turbidité. Le « dragage intelligent » respecte les processus naturels et utilise la dynamique des cours d'eau. Des logiciels sophistiqués et une automatisation à bord des navires de dragage de nos clients garantissent des performances accrues et un suivi optimisé.

Les travaux de dragage sont diversifiés et peuvent être classés selon les catégories suivantes :

DRAGAGE D'INFRASTRUCTURES

Le dragage d'infrastructures couvre la création de nouveaux ports, l'approfondissement et l'élargissement des canaux d'accès, des places d'accostage, des quais et des bassins dans des ports existants. L'installation de câbles sous-marins fait aussi partie de cette catégorie de travaux. Souvent, ces travaux sont réalisés dans des estuaires sensibles dotés d'une dynamique propre et d'une vie marine précieuse. Des innovations constantes permettent d'améliorer les technologies de dragage et de limiter ainsi les impacts environnementaux.

PROTECTION CÔTIÈRE

Les travaux de protection côtière constituent une défense contre les inondations et l'érosion causées par les vagues et les marées, les vents, les courants et la dérive littorale. L'élévation du niveau des mers, le changement climatique mondial et la fonte des calottes glaciaires renforceront la nécessité des défenses côtières. Les travaux de dragage incluent des brise-lames qui protègent les ports, les appontements fixes ou les jetées, et stabilisent les dunes de sable et le remblayage des plages.

Le remblayage des plages rétablit l'ordre naturel et renforce les processus naturels séculaires. Ces opérations tiennent souvent compte des contraintes environnementales, comme la saison de reproduction des animaux.

CRÉATION DE POLDERS PAR ASSÈCHEMENT DES TERRES

L'assèchement des terres submergées permet de créer de nouveaux terrains : des sites industriels, des ports, des aéroports et des îles artificielles. Les volumes de sable nécessaires sont transportés vers la zone d'assèchement à partir d'une zone d'emprunt en mer, ou bien des matériaux provenant de projets de dragage d'infrastructures sont réutilisés au profit de zones d'assèchement importantes.

SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Les travaux de dragage comprennent l'assainissement des sols contaminés, la construction ou la réhabilitation des sites d'enfouissement, le recyclage des matériaux de dragage et la décontamination et le lagunage des limons, ainsi que d'importantes opérations de nettoyage de sites industriels désaffectés.

NOUS SOUTENONS DES PROJETS DURABLES

Credendo s'efforce de soutenir les entreprises belges participant à des projets respectueux de l'environnement et les populations locales et contribuant à une meilleure efficacité énergétique. Nous avons couvert des projets durables à travers le monde dans les domaines suivants :

- > Déchets : traitement et réduction des déchets
- > Eau : approvisionnement en eau propre et salubre, et assainissement adéquat
- > Énergies renouvelables : centrales solaires et parcs éoliens
- > Efficacité énergétique : centrales électriques et installations industrielles plus efficaces
- > Santé publique : traitement contre le cancer et hôpitaux

Outre nos contacts avec nos clients traditionnels, nous avons multiplié les initiatives pour encourager les projets durables. Credendo entretient une coopération étroite avec Agoria, et en particulier avec le Club des énergies renouvelables qui regroupe les entreprises technologiques actives dans ce secteur.

En septembre 2016, nous avons participé à une mission en Inde du Sud, organisée par Brussels Invest & Export, consacrée aux « villes intelligentes ». L'objectif était de soutenir les entreprises belges participantes qui ont présenté des idées et des solutions novatrices pour rendre les villes plus durables et plus respectueuses des populations, ainsi que pour relever les principaux défis rencontrés par les villes dans les pays émergents.

Nous soutenons également la microfinance en assurant les risques politiques des participations en capital et des prêts non subordonnés émis au profit d'institutions de microcrédit. Celles-ci gèrent des prêts accordés à des entrepreneurs qui démarrent et à des petites entreprises dans les pays en développement. Il s'agit d'une composante essentielle des économies de ces pays. Les entrepreneurs qui ne parviennent pas à se financer auprès du secteur bancaire classique peuvent mener leur projet à bien grâce aux institutions de microfinance.

EXEMPLES DE PROJETS DURABLES

Au Kenya, nous avons couvert une transaction liée à la fourniture et à l'installation de 5 éoliennes supplémentaires dans un parc existant. Le gouvernement kenyan veut augmenter la part de l'énergie éolienne actuellement de 1% à 11% d'ici 2030.

En Zambie, nous avons soutenu le projet d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de drainage de Lusaka. Il s'agit d'un projet de réhabilitation et de modernisation. Le gouvernement zambien a placé l'approvisionnement en eau propre et salubre et un assainissement adéquat, ainsi que le drainage des eaux pluviales et la gestion des déchets solides, dans la capitale de Lusaka, au rang de ses grandes priorités de développement.

Au Cameroun, nous avons soutenu le projet de construction, réhabilitation et extension de systèmes d'approvisionnement en eau potable à travers tout le pays, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Ces trois projets permettent de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies, articulés aujourd'hui dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Dernier exemple, dans un autre registre, au Bénin, nous avons couvert un contrat relatif à des travaux de dragage visant à la protection côtière du littoral de Cotonou. Les travaux comprennent le rechargement de la plage ainsi que la construction de la digue de retenue et des épis. Ces travaux font partie de la stratégie à long terme du Bénin pour faire face aux impacts du changement climatique.



NOUS SOMMES ENGAGÉS AU NIVEAU INTERNATIONAL

NOUS LUTTONS CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

De nouveaux progrès dans la lutte contre le changement climatique ont été effectués. Le groupe de travail de l'OCDE sur les crédits officiels à l'exportation (« les Participants ») a débattu intensément sur les éventuelles limitations du financement des centrales à charbon. Nous avons participé activement à ces discussions de sorte que le groupe parvienne à un consensus significatif.

Fin 2015, les Participants ont convenu d'un texte restreignant ou interdisant leur soutien aux centrales à charbon les moins efficaces. L'accord supprime ainsi tout soutien aux grandes centrales à charbon super et sous-critiques, tout en autorisant encore un soutien aux petites centrales sous-critiques des pays en développement les plus pauvres.

L'accord sectoriel en vigueur en faveur des énergies renouvelables (énergies renouvelables, atténuation et adaptation au changement climatique, et projets hydrauliques) est complété par un nouvel accord sectoriel limitant ou interdisant le soutien officiel aux projets de production d'électricité à partir du charbon. Les nouvelles règles sont d'application depuis le 1^{er} janvier 2017.

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur le site Internet de l'OCDE⁽⁷⁾.

L'EXEMPLE DU PARC ÉOLIEN RENTEL

Rentel est un parc éolien offshore situé à environ 42 kilomètres du port de Zeebrugge en Belgique. Rentel se compose de 42 éoliennes de 7 MW capables de produire environ 300 MW d'électricité en période de pointe, fournissant ainsi à plus de 280.000 ménages une électricité à faible émission de CO₂.

La centrale sera pleinement opérationnelle d'ici fin 2018. Le projet Rentel contribuera à la réalisation des objectifs belges pour 2020, au respect des normes climatiques de l'UE, et à la transition vers une économie et un approvisionnement en énergie durables.

NOUS SOUTENONS DES PRÊTS DURABLES

En 2016, le groupe de travail sur les crédits officiels à l'exportation de l'OCDE a convenu de nouvelles règles visant à éviter d'alourdir le fardeau de la dette des États les plus fragiles. Dans ce cadre, en coopération avec le FMI et la Banque mondiale, le groupe a révisé ses pratiques en matière de prêts durables. Il a défini des règles claires afin de limiter les prêts commerciaux à destination des pays à faible revenu. Il a également convenu de procédures de notification au sein du groupe et à l'égard des institutions internationales sur les prêts bénéficiant d'un soutien public afin d'avoir une vision plus claire du fardeau de la dette totale de ces pays. Ces règles visent à garantir que les pays les plus vulnérables bénéficient du soutien financier qu'ils méritent pour leur développement tout en maintenant un endettement soutenable.

(7) <http://www.oecd.org/tad/xcred/theexportcreditsarrangementtext.htm>



Cet accord a fait l'objet d'une transposition interne sous forme de lignes directrices claires pour les agences de crédit à l'exportation. Outre les notations des risques pays, des critères d'acceptation par pays permettent de définir si des prêts commerciaux sont admissibles ou non. Lorsque seuls des prêts concessionnels sont autorisés, on examine également si une aide liée est autorisée. Pour les pays les plus pauvres, le Comité d'aide au développement a décidé que seul le type d'aide le plus efficace devrait être accordé, à savoir l'aide non liée.

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur le site Internet de l'OCDE⁽⁸⁾.

NOUS ENCOURAGEONS LES ÉCONOMIES DURABLES

La politique-pays, qui classe les pays par catégorie de risque politique sur une échelle de 1 à 7 (7 désignant le niveau de risque le plus élevé), est au cœur de la gestion des risques de Credendo : elle est le point de départ pour limiter les sinistres de crédit et, dans des cas extrêmes, pour protéger les exportateurs belges contre des aventures déraisonnables. Credendo a mis au point et gère le Country Risk Assessment Model (CRAM) que tous les États membres de l'OCDE utilisent comme base d'évaluation du risque financier et économique des pays.

L'évaluation de la situation économico-financière d'un pays est évidemment la pierre angulaire de la politique-pays, mais les variables prises en compte reflètent aussi les facettes du contexte social et de la situation environnementale du pays en question.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RISQUES

- > Mesure du niveau de prospérité
- > Mesure de la politique économique à travers l'inflation, les comptes publics et le compte courant
- > Dépendance du pays envers les donateurs
- > Potentiel de croissance tenant compte de la démographie et du climat social
- > Dépendance envers certaines matières premières au nombre desquelles le pétrole et, en corollaire, la diversité des origines de la croissance économique
- > Dépendance à l'égard des importations énergétiques
- > Dépendance par rapport à un produit d'exportation donné, en l'occurrence les matières premières, quand il génère une part trop importante des devises
- > Taux d'endettement extérieur, tant par rapport au PIB que par rapport aux exportations totales
- > Les critères politiques tels que la stabilité, la démocratie, les conflits ethniques et religieux, les éventuels boycotts et sanctions
- > Système de gouvernance (cadre juridique, corruption, etc.)
- > Attitude et l'expérience de paiement

(8) <http://www.oecd.org/tad/xcred/theexportcreditsarrangementtext.htm>

Credendo octroie généralement un meilleur classement aux pays qui ont une économie et une situation socio-politique diversifiées et durables. L'appréciation des risques liés à la situation politique tient compte, outre des conflits internes réels, de la stabilité politique, du potentiel de conflit imputable à des tensions sociales (liées au chômage, aux écarts de richesse, aux dégâts environnementaux, etc.) et de la mesure dans laquelle ces dernières sont canalisées de manière démocratique. La dimension démocratique d'un pays qui favorise la stabilité intérieure dans la durée, est évaluée sous divers angles, que ce soit la qualité et l'indépendance du système juridique, l'ampleur de la corruption ou la qualité de la gouvernance publique. Plus la corruption est profonde et gangrène la société, plus elle est généralement répandue dans la gestion publique et affecte la gouvernance.

Depuis le printemps arabe de 2011, les mouvements de protestation de grande ampleur se sont multipliés dans les pays en développement en raison de conditions socio-économiques difficiles, mais aussi d'exigences croissantes de la population en termes de gouvernance et de lutte contre la corruption. Dans ces pays, le sentiment d'être insuffisamment ou mal représenté et défendu par les régimes en place s'est accru, posant davantage la question de leur légitimité. L'impact de ces différentes dimensions sur la stabilité intérieure varie selon que le régime soit démocratique ou autoritaire, voire militaire, ce dernier étant susceptible d'exacerber un conflit intérieur en cas de volonté populaire de changement de régime. Ces dernières années, beaucoup de pouvoirs en place en Afrique sub-saharienne en ont fait l'expérience lorsque les présidents sortants ont changé ou voulu changer la limite constitutionnelle de leurs mandats. Face à ces évolutions sociétales et politiques, Credendo affine son évaluation des risques politiques par une meilleure prise en compte de ces facteurs de tensions et d'instabilité.

Credendo intègre également l'expérience de paiement d'un pays dans l'évaluation du risque. Celle-ci peut être influencée négativement par des facteurs tels que la corruption, la mauvaise gestion (publique, de politique économique) ou une faible volonté de paiement.

La politique d'acceptation reflète de surcroît les conventions belges et internationales relatives aux embargos et sanctions prononcés contre des pays. Si les Nations unies ou l'Union européenne interdisent une assurance-crédit à l'exportation pour un pays donné (en raison, par exemple, du travail des enfants, du travail forcé, d'une dictature, de la violation du droit international, etc.), Credendo applique cette interdiction à la lettre.

Quant aux pays en mauvaise posture économique et financière, qui se situent dans une des classes de risque les plus hautes, Credendo étudie si le projet soumis présente une rentabilité économique suffisamment élevée et s'il constitue une priorité pour le développement économique du pays bénéficiaire. Credendo veut éviter les « éléphants blancs » qui peuvent aggraver le risque pays.

Pour les pays classés dans les catégories 4 à 6, Credendo sollicite l'avis de la Banque mondiale, dans le cadre de projets avec le secteur public du pays débiteur, afin d'éviter une aggravation du risque dans un contexte économique-financier précaire ainsi que des dépenses non productives. Credendo respecte également toutes les exigences en matière de concessionnalité et de prêts durables du FMI et de la Banque mondiale, lesquelles ont été révisées fin 2016 (cf. ci-dessus).

Actuellement, les modèles d'évaluation des risques dénombrent de très nombreux éléments récompensant une politique durable et diversifiée. Néanmoins, Credendo adapte ponctuellement sa méthodologie afin d'affiner encore davantage ses analyses de risques et de les adapter aux nouveaux défis structurels.

NOUS CONTRIBUONS À L'ALLÈGEMENT DE LA DETTE

LE CLUB DE PARIS

Le Club de Paris constitue un groupe informel de créanciers publics officiels dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement rencontrées par les pays débiteurs. Les dettes traitées sont des dettes publiques ou souveraines.

Depuis sa création en 1956, le Club de Paris a conclu 433 accords avec 90 pays débiteurs différents couvrant plus de 583 milliards de dollars.

Le Club de Paris adhère au principe de solidarité et au principe de la prise de décisions fondées sur le consensus, car le traitement de la dette est recherché délibérément dans le cadre multilatéral du Club. En outre, le FMI et la Banque mondiale, présents lors de chaque réunion, garantissent l'analyse de la viabilité de la dette à la base de chaque traitement de la dette.

NOUVELLE DETTE DES PAYS POST-PPTE

Lancée initialement en 1996, sous l'égide de la Banque mondiale et du FMI, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a permis d'obtenir un allègement coordonné de la dette de 36 pays envers l'ensemble de la communauté financière internationale. Credendo a largement contribué à l'allègement du fardeau de la dette des pays PPTE. Il a ainsi annulé un montant global de 2.172 millions EUR au bénéfice de 17 pays débiteurs entre 1991 et 2016. Les membres du Club de Paris conservent les engagements qu'ils ont contractés dans le cadre de l'Initiative PPTE. Cependant, il ne reste plus que quelques pays admissibles à l'Initiative PPTE. Le prochain pays débiteur éligible à un allègement de sa dette en vertu de l'Initiative PPTE dans le cadre du Club de Paris est la Somalie, mais ce pays n'a pas encore satisfait à toutes les exigences concernant le point de décision.

Bien que les ratios postérieurs à l'allègement de la dette soient encore inférieurs aux ratios antérieurs à l'allègement de la dette,



une tendance inquiétante au nouvel endettement des pays post-PPTTE a été observée : une forte hétérogénéité a été constatée dans les pays post-PPTTE en termes de ratios d'endettement mais également en termes de composition des financements externes. L'environnement extérieur s'est également fortement détérioré ces dernières années : les prix du pétrole ont baissé considérablement, les prix des matières premières ont chuté alors que de nombreux pays post-PPTTE étaient fortement tributaires des exportations de produits de base, et la valeur relative du dollar US a augmenté alors que de nombreux pays avaient choisi cette devise pour leur dette extérieure.

NOUVEAUX MEMBRES

Deux créanciers émergents, le Brésil et la Corée du Sud, ont adhéré en 2016 au Club de Paris en tant que membres à part entière après des années de coopération étroite en matière d'échange d'informations.

De nouveaux progrès ont été réalisés dans le partage d'informations avec la Chine. Celle-ci a décidé de partager avec les membres du Club de Paris des données relatives à l'ensemble de ses revendications officielles sur une base réciproque et confidentielle. Cette transparence mutuelle constitue un grand pas en avant et favorisera l'émergence d'une vision commune sur les problèmes majeurs de la dette.

Le Club de Paris a également enregistré des progrès en matière de participation à ses travaux, notamment en ce qui concerne la participation de l'Afrique du Sud à une conversion de la dette en investissement écologique.

ACCORD AVEC L'ARGENTINE, LE TCHAD, LES SEYCHELLES ET CUBA

Au cours des deux dernières années, le Club de Paris a conclu d'importants accords de rééchelonnement de la dette avec l'Argentine, le Tchad, les Seychelles et Cuba. Comme il est de coutume au sein du Club de Paris, chaque créancier individuel conclut un accord bilatéral avec le pays débiteur dans lequel les règles et les principes de l'accord doivent être appliqués, conformément aux conditions proposées dans l'accord multilatéral.

L'AVENIR

Bien que le cas de la grande majorité des pays éligibles à l'Initiative PPTTE aient été traités dans le cadre du Club de Paris, la récente tendance des pays post-PPTTE à se retrouver au bord d'un nouvel endettement fera certainement en sorte que le Club de Paris, en coopération avec le FMI et la Banque mondiale, exercent un rôle de suivi plus étroit.

Le Club de Paris continue et continuera de mobiliser des pays créanciers non membres tels que la Chine, la Turquie, le Koweït, l'Afrique du Sud, etc., afin de continuer de générer un effet de levier important dans le traitement de la dette souveraine.

Enfin, le Club de Paris intensifie son rôle en partageant son expertise dans le domaine du traitement de la dette multilatérale lors des forums de l'OCDE, de la CNUCED et des IFI.

NOUS SOMMES ENGAGÉS AU NIVEAU INTERNE

NOUS SOMMES ATTENTIFS À NOTRE EMPREINTE CARBONE

Credendo fait analyser chaque année son empreinte carbone par un bureau de consultance externe conformément à un modèle mis au point par l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ADEME. Ce modèle est par ailleurs basé sur la norme ISO 14064.

La portée de l'évaluation couvre la consommation d'énergie, la climatisation, les voyages d'affaires, les déplacements entre le domicile et le lieu de travail, ainsi que la consommation de papier.

La première empreinte carbone a été calculée pour l'année 2010 : elle s'élevait à 1.036 tonnes de CO₂. En 2015, notre empreinte carbone atteignait 1.022 tonnes de CO₂ et en 2016 elle était de 1.027 tonnes de CO₂. Cela représente 2 tonnes de CO₂ par équivalent temps plein en 2015, et 2,2 tonnes de CO₂ en 2016. Il s'agit des émissions directes et indirectes.

La consommation d'énergie représentait 46% de l'empreinte carbone en 2016, tandis que la part de la mobilité était de 45%. Les émissions liées à l'énergie devraient diminuer dans le futur grâce à la fourniture d'électricité verte. Les émissions liées à la mobilité pourraient être réduites grâce à un plan d'action visant spécifiquement les voitures d'entreprise, les trajets entre le domicile et le lieu de travail et les déplacements professionnels.

NOUS AVONS ADOPTÉ UNE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE

La politique d'achat de Credendo s'inscrit dans une politique globale d'entreprise socialement responsable. Dans ce cadre, le service Procurement & Facility Management agit de manière cohérente et sélectionne des fournisseurs dont l'approche correspond à notre politique et améliore notre niveau de responsabilité sociétale.

Par exemple, nous essayons de promouvoir les fournisseurs qui vendent des produits locaux ou certifiés (avec un label reconnu) ou encore des appareils dont le cycle de vie est supérieur à la moyenne. Autre exemple : nous avons récemment attribué un

marché à un fournisseur d'énergie garantissant que l'électricité achetée est entièrement produite à partir de sources d'énergies renouvelables.

Nous pensons que notre approche pour l'achat de produits et de services génère un cercle vertueux qui, en retour, démontre à nos fournisseurs notre engagement en tant qu'entreprise socialement responsable.

NOUS VEILLONS AU BIEN-ÊTRE DE NOS COLLABORATEURS

Credendo veut prendre soin de ses collaborateurs en promouvant des modes de vie sains au travail comme à la maison.

Notre stratégie en faveur de la santé et du bien-être inclut la sensibilisation de nos collaborateurs à leur propre état de santé, ainsi qu'une sensibilisation à l'adoption de comportements sains. Ces différents programmes concernent l'arrêt du tabagisme, une alimentation saine, et un bilan de santé ainsi que des vaccinations contre la grippe.

En février 2017, le personnel de Credendo a également été encouragé à participer à l'initiative « Tournée Minérale », organisée par la Fondation contre le Cancer et le Druglijn, visant à s'abstenir de toute consommation d'alcool pendant un mois.

Credendo a également lancé un nouveau programme intitulé « Move@work ». Il s'agit d'un projet à long terme pour la promotion de la santé et du bien-être, organisé en partenariat avec Partena Vitality.

Enfin, Credendo a lancé une enquête psychosociale, dont les résultats peuvent, grâce à la participation de 75% des employés, être considérés comme fiables. Dans l'ensemble, les résultats de l'enquête sont positifs. Credendo obtient de bons résultats en matière d'opportunités de développement de ses employés, de soutien de la direction aux employés, et de droit d'expression de ses employés. Credendo présente également des résultats supérieurs à l'indice de référence en termes de clarté de sa stratégie.

Credendo - Export Credit Agency

rue Montoyer 3
1000 Bruxelles, Belgique
T +32 (0)2 788 88 00
www.credendo.com

LinkedIn : [linkedin.com/company/credendo](https://www.linkedin.com/company/credendo)

Twitter : @CredendoEN

Credendo Risk app



Institution publique bénéficiant de la garantie de l'État.

Éditeur responsable : Dirk Terweduwe